Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2015/ 24 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu la décision n°2014/100/PDG du 16 mai 2014 nommant M. Bernard DIBERT, Délégué régional pour la région Midi-Pyrénées à compter du 1er septembre 2014,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à M. Bernard DIBERT, Délégué régional de l'ASP pour la région Midi-Pyrénées, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
b) les décisions, documents ou correspondances relatifs à la gestion courante des aides du secteur de la formation professionnelle, du secteur de l'emploi et du secteur agricole et rural et des autres missions confiées à l'ASP
c) les décisions, documents ou correspondances relatifs à la gestion courante des contrôles sur place des aides agricoles et rurales du premier et deuxième pilier de la politique agricole commune
d) les décisions, documents, correspondances, engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 1
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

Article 3 : En cas d'absence de M. Bernard DIBERT, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie MORVAN, Déléguée régionale adjointe et Chef du service gestion et assistance, à l'effet de signer les décisions, documents ou correpondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard DIBERT et de Mme Anne-Marie MORVAN, délégations sont également données à :

- M. Jean-Luc CHABARDES, Chef du service contrôles, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 c),
- MM. Michel MAYZONNADE et Christian HO A FOUK, Adjoints au chef du service gestion et assistance, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 b),
- Mme Marianne FONTOVA, Chef du service administratif et financier, à l'effet de signer les décisions, documents, correspondances, engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées, visés à l'article 1 d).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc CHABARDES, délégation est donnée également à Mme Lucile SCHWARTZ, Adjointe au chef du service contrôles, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 c).

Article 5 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 1er mars 2015.

Fait à Limoges,
Le 1er mars 2015

Président directeur général (original)

Edward JOSSA

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Bernard DIBERT
Mlle Anne-Marie MORVAN
M. Jean-Luc CHABARDES
M. Michel MAYZONNADE
M. Christian HO A FOUK
Mme Marianne FONTOVA
Mme Lucile SCHWARTZ
DRH
DFJL